

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 03/10/2017

Pôle Architecture et patrimoines
Service régional de l'archéologie

Le Directeur régional des affaires culturelles
à

Affaire suivie par :
Robert ROYET

Préfecture de l'Isère
Direction départementale des Territoires

☎ : 04 72 00 44 62
✉ : robert.royet@culture.gouv.fr

17 bd Joseph Vallier
BP 45
38040 Grenoble cedex 9

à l'attention de M. Blondel

DDT 38 Direction	
Services	Atr. Info
SG	
SLC	
SADR	
SE	X
SSR	
SAET	
SASE	
SANO	
Directeur	
Directeur A	
DIR/CGC	

Réf. : 2017/7286/RR/MR

Objet : Entraigues - restauration EBF Bonne à Gragnolet.

J'ai examiné le dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement cité en objet.

Aucun site n'est, à ce jour, recensé sur l'assiette du projet. Par ailleurs la surface impactée est trop réduite pour assurer que les travaux compromettent la conservation d'un élément du patrimoine archéologique.

Je vous confirme donc qu'en l'état actuel de nos connaissances je n'envisage pas de demander la mise en place une procédure d'archéologie préventive dans le cadre de ce dossier.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte en cours de travaux, le code du patrimoine (art.L.531) prescrit l'obligation de déclaration auprès de la mairie.

Pour le préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles, et par délégation,
La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie




Marie-Agnès Gaidon-Bunuel